

## Charte du comportement 2025 - 2026

### Nouveaux Ateliers Périscolaires.

Le comportement dans les NAP est celui qui est attendu dans le règlement intérieur de l'école. Il repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous. Chacun est tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

#### INSCRIPTION

**L'inscription de votre enfant à un atelier vous engage à le laisser pendant toute la période et à respecter les horaires qui vous seront indiqués.**

Il ne sera pas possible de récupérer votre enfant avant la fin de l'atelier.

#### ORGANISATION

Lorsque votre enfant est inscrit, il est demandé aux parents de fournir un goûter afin qu'il puisse le prendre avant l'atelier.

A la fin de l'atelier, l'enfant sera raccompagné à la sortie de l'école (portail vert cantine) par l'animateur où il sera remis à la personne autorisée à le récupérer.

Concernant les ateliers DANSE et CHORALE, vous pourrez récupérer votre enfant à la salle des fêtes directement.

Si votre enfant est inscrit à la garderie, alors il y sera reconduit par l'animateur.

#### ABSENCES AUX ATELIERS

Dans le cas où votre enfant serait absent, un jour à un atelier, vous devez prévenir le service périscolaire soit par mail : [accueil.periscolaire@mairie-laruscade.fr](mailto:accueil.periscolaire@mairie-laruscade.fr) ou par sms au **06 42 20 92 56**.

Dans le cas où l'enfant serait absent plus de deux fois de l'atelier qu'il a choisi et sans raisons valables (maladie, rendez-vous médicaux...) il sera radié de l'atelier et ne pourra s'inscrire à un autre dans la période suivante. Les parents en seront informés et prendront les dispositions nécessaires.

En cas d'absence de l'animateur, il n'y aura pas de remplaçant. Dans la mesure du possible, vous serez informés la veille ou au plus tard dans la journée. Deux possibilités dans ce cas-là, soit vous venez récupérer votre enfant à la sortie de l'école, soit il sera conduit à la garderie.

#### COMPORTEMENT

Pendant les Ateliers, le comportement vis à vis des personnes encadrant les activités sera régi, selon les mêmes critères que ceux du règlement intérieur des services périscolaires. Dans le cas où votre enfant aurait une attitude irrespectueuse pendant l'atelier, vous serez informés de la situation et votre enfant pourra être exclu des NAP.

**Vous devrez approuver et signer cette charte en inscrivant votre enfant à un atelier, faute de quoi, son inscription ne sera pas prise en compte.**